



## R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

## D E P A R T E M E N T D E L A C H A R E N T E M A R I T I M E

## Registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mille vingt-six, le 3 avril 2026 à 18h30,

Convocation : 30/03/26

Affichage : 16/04/26

Nombre de membres

En exercice : 11

Procurations : 00

Votants : 11

Etaient présents : Madame Maria BOTELLA – Monsieur Xavier CAILLARD – Madame Catherine COCHARD – Monsieur Jérôme RAGOT – Madame Gisèle RUEL – Monsieur Denis DUCROCCQ – Madame Emma LEFEVRE – Monsieur Yannick ALENCON – Madame Corinne THOMAS – Monsieur Hervé LEFORT – Madame Emie GOURSAUD.

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Madame Emma LEFEVRE

30.2026 Désignation d'un représentant de la commune au sein du conseil portuaire Fouras -Aix

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des transports et notamment son article R 5314-13,

Vu l'arrêté départemental n° 23-1135 du 31 décembre 2023, portant renouvellement pour une période de 5 ans du conseil portuaire unique des ports de l'Île d'Aix et de Fouras,

Considérant que la commune de l'Île d'Aix doit désigner un représentant et son suppléant,

Considérant que lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination, le conseil municipal peut décider à l'unanimité de ne pas recourir au vote à bulletin secret.

Considérant que le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Considérant l'appel à candidatures

1 REPRESENTANT	1 SUPPLEANT
Catherine COCHARD	Emma LEFEVRE

Considérant que si une seule candidature a été déposée après appel, la nomination prend effet immédiatement sans vote et il en est donné lecture par Madame le Maire.

Mesdames Catherine COCHARD et Emma LEFEVRE sont désignés respectivement en qualité de délégué titulaire et délégué suppléant de la commune au sein du conseil portuaire Fouras -Aix. A 9 voix pour et 2 abstentions.

Secrétaire de séance

Madame Emma LEFEVRE

Le Maire

Madame Maria BOTELLA

